



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 26 juin 2025

Présents | MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°2), représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO, Marie Chantal GUILLOT, et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Monique LE BIHAN

Mme Edith CHOUTEAU
Mme Marie Chantal GUILLOT

Absente excusée

Mme Christelle TREHET-COLLET

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 20 juin 2025, CASF, article R123-16

POINT N°4 – SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE – DOCUMENTS REGLEMENTAIRES LIÉS AU CAHIER DES CHARGES APPLICABLE AU 1^{ER} JUILLET 2025

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1 et L. 313-1-3 ;
Vu le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile du 13 juillet 2023,

Considérant la nécessité pour notre service d'autonomie à domicile de se mettre en conformité avec le nouveau cahier des charges des services autonomie à domicile,

Considérant les ajustements nécessaires tout au long de leur mise en application,

Les membres du conseil d'administration sont invités à approuver les différents documents réglementaires afin de se conformer au cahier des charges des Services Autonomie à Domicile.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver les documents réglementaires suivants et leurs ajustements, en conformité avec le cahier des charges des services autonomie à domicile, applicables au 1^{er} juillet 2025,
 - o Le projet de service
 - o Le livret d'accueil,
 - o Le Document Individuel de Prise en charge (DIPEC) ;
 - o Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
 - o Le Règlement de fonctionnement

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

